

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110617-0000007879-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/06/2011

Réception par le Prefet : 23/06/2011

Publication : 24/06/2011



Conseil Général
Haut-Rhin

Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

CP 2011 - 6-7-5
Séance du vendredi 17 juin 2011

COMMUNICATION

□

COMITE DE SUIVI

SOUTIEN AUX LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-4-7-4 du 7 décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 en faveur du Développement Culturel,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 16 mai 2011,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

❖ donne acte au Président de la communication relative aux Comités de Suivi 2010 (*annexés au rapport*) qui se sont tenus dans le cadre des partenariats entre le Département et :

- la Ville de Colmar et la Fédération Hiéro de Colmar (Centre de Ressources Musiques Actuelles)
- les Dominicains de Haute-Alsace
- la Ville de Huningue (Le Triangle)
- la Fédération Hiéro de Mulhouse (Noumatrouff)
- le CRAC d'Altkirch.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions